

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 14 juin 2021 à 19h00, tenue à huis clos en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**21-06-14-5719**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire tenue à huis clos du lundi 14 juin 2021 à 19 h 45.

Adopté

**Séance extraordinaire du lundi 14 juin 2021, à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Renonciation à l'avis de convocation;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;
- E) Demande d'honoraires supplémentaires: Contrat de services professionnels à la firme Tetra-Tech – Plans et devis et demande de CA au MELCC – Travaux de prolongement des réseaux d'égouts et d'aqueduc de la rue Dalhousie;
- F) Octroi de contrat à Ali Excavation – Pavage et planage – Section de la rue Lake;
- G) Achat des fournitures pour les travaux de drainage – Section de la rue Lake;
- H) Dérogation mineure – 58, rue Cedar;
- I) Période de questions;
- J) Levée de la séance.

### **Renonciation à l'avis de convocation**

**Considérant** que l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil de la Ville de Huntingdon, étant tous présents à la salle des délibérations le lundi 14 juin 2021, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

**21-06-14-5720**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** tous les élus étant présents, ceux-ci déclarent renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Adopté

### **Adoption de l'ordre du jour**

**21-06-14-5721**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du 14 juin 2021 tel que présenté.

Adopté

### **Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement**

**Considérant** que le Conseil désire combler le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

**21-06-14-5722**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Olivier Lepage au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement à compter du 5 juillet 2021, et ce, selon les termes et conditions établis à la convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon.

Adopté

### **Honoraires supplémentaires - Contrat de services professionnels à la firme Tetra-Tech pour le prolongement des réseaux d'égouts et d'aqueduc de la rue Dalhousie et du Faubourg du HSL**

**Considérant** la résolution No. 19-12-02-5152 pour l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Tétra Tech pour la préparation des plans et devis des travaux de prolongement des égouts et des conduites de distribution d'eau potable sur la rue Dalhousie et en bordure du chemin Ridge ainsi que la demande

d'autorisation au MELCC pour un montant de 37 800 \$ plus les taxes applicables;

**Considérant que** la firme Tetra Tech a dû accorder environ 45 heures supplémentaires pour coordonner les activités avec Hydro-Québec et Bell pour le déplacement de la ligne électrique, modifier les documents de soumissions, coordonner avec Énergir la problématique de la conduite de gaz et autres activités;

**Considérant que** la firme Tetra Tech demande des honoraires supplémentaires de 4 800\$ plus les taxes applicables.

**21-06-14-5723**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon octroie un montant de 4 800 \$ excluant les taxes à la firme Tetra Tech pour le travail supplémentaire.

**Que** la dépense de 5 039.40 \$ soit financée à même les règlements d'emprunt 929-2020 et 930-2021.

Adopté

**Octroi de contrat à Ali Excavation – Pavage et planage – Section de la rue Lake**

**Considérant que** la Ville procédera à des travaux visant à corriger la problématique de drainage de la rue Lake entre les rues Wellington et York;

**Considérant qu'**Ali Excavation a présenté une offre de services pour le pavage et le planage de la rue Lake pour une superficie de 805 m<sup>2</sup> et l'ajustement des services (6) d'un montant de 35 102.39 \$ plus les taxes applicables;

**Considérant que** la Ville procédera à la réfection des trottoirs en régie sur une section de la rue Lake.

**21-06-14-5724**

Abrogée par la  
résolution no.  
21-08-09-5751

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Ali Excavation pour un montant de 35 102.39 \$ plus les taxes applicables;

**Que** la dépense de 36 853.12 \$ soit financée à même le programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence (TECQ).

Adopté

**Achat de fournitures pour les travaux de drainage – Section de la rue Lake**

**Considérant que** la Ville procédera en régie aux travaux visant à corriger la problématique de drainage de la rue Lake entre les rues Wellington et York;

**Considérant** la soumission de Distribution Lazure Inc. pour l'achat des fournitures d'un montant de 4 452.00 \$ plus les taxes applicables;

21-06-14-5725

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'achat des fournitures chez distribution Lazure Inc. pour un montant de 4 452.00 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 4 674.04 \$ soit financée à même le programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adopté

**Demande de dérogations mineures – 58 rue Cedar -Lot 5 268 315**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage attenant au bâtiment principal a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) pour le 58 rue Cedar connu sous le numéro de lot 5 268 315 (emplacement d'angle);

**Considérant que** la demande de dérogation mineure aura pour effet de :

- Autoriser que la somme des superficies des bâtiments accessoires soit de 97.52 m<sup>2</sup>, représentant une superficie de 15 % de l'emplacement de 652.20 m<sup>2</sup>, bien que l'article 8.1.3 du règlement de zonage no 512 stipule que la somme des superficies des bâtiments accessoires ne peut être supérieure à 10 % de l'emplacement;
- Autoriser que le garage soit implanté dans la marge de recul avant à une distance de 2.8 mètres de la ligne de lot relativement à la rue Maple bien que l'article 8.2.1 du règlement de zonage no 512 stipule que les garages et abris d'autos sont permis dans la cour avant, dans la mesure où ils n'empiètent pas dans la marge de recul laquelle doit être de 7.50 mètres selon le tableau 5.5.1.»;
- Autoriser que le garage soit implanté dans la marge de recul arrière à une distance de 2 mètres de la ligne de lot bien que l'article 8.2.2.2 du règlement de zonage no 512 stipule qu'un garage attenant est assujéti aux mêmes marges de recul que celles prévues pour le bâtiment principal auquel il est intégré lesquelles sont stipulées au tableau 5.5.1 et prévoit une marge de recul de 7.5 mètres de la ligne de lot.

**Considérant** les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la demande de dérogation mineure ;

**Considérant que** toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil et qu'aucune question relative à la demande de dérogation mineure n'a été déposée.

**21-06-14-5726**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Ville de Huntingdon autorise la demande de dérogation visant l'implantation d'un garage attenant au bâtiment principal sur le lot 5 268 315 situé au 58, rue Cedar.

Adopté

**Période de questions du public**

Aucune question.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**21-06-14-5727**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 20 h 19

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, greffière